

ARTICLE 01- L'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION

♫ L'inscription à l'association est obligatoire pour toutes les activités mises en place au sein de l'association soumises aux frais d'inscription

♫ Les frais d'inscription sont fixés pour chaque année scolaire, par le Conseil d'Administration et sont mentionnés dans la feuille tarifaire de l'association pour l'année en cours

♫ L'inscription à l'association permet à l'élève de pratiquer plusieurs activités musicales au sein d'ABC MUSIC

♫ Le règlement des frais d'inscription s'effectue lors du dépôt du dossier d'inscription et s'effectue par chèque établi à l'ordre de « ASSOCIATION ABC MUSIC »

♫ La personne s'inscrivant en cours d'année s'inscrit pour le nombre de séances restantes sur le calendrier de fonctionnement établi par l'association pour l'année en vigueur et se fait en début de mois.

ARTICLE 02- LE DOSSIER D'INSCRIPTION

♫ Les inscriptions ont lieu dès le mois de juin 2016 pour la période fixée par le calendrier de fonctionnement soit du **Lundi 05 septembre 2016 au Samedi 10 juin 2017**

♫ Les inscriptions peuvent également se faire en cours d'année dans la limite des places disponibles

L'inscription aux ateliers proposés par l'association ABC MUSIC ne sera prise en compte que par le dépôt:

- De la fiche d'inscription correctement remplie et signée (acceptation du règlement intérieur 2016/2017)
- Du règlement par chèque des frais d'inscriptions
- Du règlement de l'intégralité de l'année des mois d'activité (au prorata des mois restant pour les inscriptions en cours d'année) TOUTE ANNEE COMMENCEE ETANT DUE DANS SON INTEGRALITE
- De l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'élève pour l'année en cours

ARTICLE 03- GENERALITES SUR LES COURS ET TARIFICATION

Le tarif des ateliers est fixé pour chaque année scolaire par le Conseil d'Administration

#Les ateliers soumis aux frais d'inscription

♫ Sont calculés sur la base de 34 cours entre le 05 septembre 2016 et le 10 juin 2017

♫ Sont soumis aux droits d'inscription fixés par le Conseil d'Administration

L'élève inscrit

♫ **S'engage à venir à chaque séance et ce jusqu'au 10 juin 2017 SUIVANT LE CALENDRIER DE FONCTIONNEMENT établi par l'association pour l'année en vigueur.**

♫ **Un abandon en cours d'année ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou au non encaissement des mensualités (sauf si celui-ci est motivé par un cas de force majeure dûment notifié par écrit par l'élève)**

♫ A un horaire fixe sur l'emploi du temps de l'intervenant

♫ Les intervenants tiendront un registre sur lequel seront pointées les séances (présent -absent ayant prévenu – absent n'ayant pas prévenu)

♫ Les parcours LOISIR ET GROUPE-ORCHESTRE ouvrent la possibilité d'acheter une carte de 10 cours de 60 min (chaque intervenant est libre d'accepter ou non cette formule), cette carte sera débitée suivant les dispositions ci-dessous

♫ **En cas de maladie, d'accident ou de force majeure empêchant l'adhérent de venir à sa séance, l'adhérent devra prévenir l'intervenant au minimum 24h à l'avance. L'intervenant pourra décider ou pas de rattraper la séance manquée.**

♫ Les absences pour congés de l'élève ou autre cause non justifiable ne pourront donner droit à aucun rattrapage de cours ou au non encaissement des mensualités, la carte sera alors débitée d'une séance.

♫ Les absences prévues à l'avance doivent être signalées à l'intervenant, seul l'intervenant pourra décider ou pas de rattraper cette absence.

♫ Les séances supprimées en raison de l'absence de l'intervenant seront remplacées (en dehors des périodes de fermeture de l'association prévues par le calendrier de fonctionnement)

♫ **L'intervenant pourra annuler l'horaire réservé par l'élève en cas de non-paiement de la cotisation mensuelle entre le 1er et le 15 du mois en cours ou en cas de trois absences consécutives non justifiées.**

♫ Les ateliers en duo : Les deux élèves s'engagent mutuellement à venir en cours commun et ce jusqu'au 10 juin 2017.

Les deux élèves sont soumis aux mêmes droits et devoirs que les élèves en atelier individuel (paiement des cotisations, absences...)

#Les ateliers non soumis aux frais d'inscription

♫ Concernent les cours individuels à l'unité, les stages, les enregistrements en studio, les ateliers d'éveil musical pour les assistantes maternelles...

♫ Sont soumis au même règlement intérieur qui doit être accepté par le dépôt de la fiche d'inscription remplie et signée

♫ La personne convient au moins une semaine à l'avance d'un horaire de cours avec l'intervenant qui le recevra quand il aura une plage horaire et une salle de libre

♫ Sont payables d'avance dès leur réservation ; le paiement de la séance se fait par chèque établi à l'ordre d'ABC MUSIC

♫ L'élève est tenu de prévenir son professeur au minimum 72h avant son cours prévu en cas d'annulation sous peine d'encaissement de la séance

Les Réductions tarifaires

Se font suivant la feuille des tarifs* de l'année en cours et ne sont pas cumulables

ARTICLE 03bis- GENERALITES SUR LES PARCOURS D'ENSEIGNEMENT

Cette année, le Conseil d'Administration en coordination avec l'équipe pédagogique a souhaité mettre en place des parcours différents répondants à la fois au projet pédagogique de l'association et aux demandes et besoin des élèves.

Nous proposons donc 3 parcours d'enseignements différents, chaque élève trouvera sa place dans l'un d'entre eux.

#PARCOURS DECOUVERTE

- **Ateliers Eveil musical des tout-petits (2-4 ans)** qui se déroulent suivant des séances de 45 min, une fois par semaine, soumis aux frais d'inscription
- **Ateliers Eveil musical des petits (4-6 ans)** qui se déroulent suivant des séances de 45 min, une fois par semaine, soumis aux frais d'inscription
- **Ateliers individuels de musique pour les enfants jusqu'à 9 ans**, 30 min de cours par semaine
- **Ateliers semi-collectifs de chant pour les enfants de 6-7 ans et de 8-9 ans**, 45 min de cours par semaine

#PARCOURS LOISIR

- ♫ Enfants à partir de 10 ans
- ♫ Adolescents, Adultes
- ♫ Niveaux débutant intermédiaire ou avancé
- ♫ Cours individuels ou Cours en duo
- ♫ Carte de 10 cours de 60min

#PARCOURS GROUPE-ORCHESTRE

Niveau intermédiaire ou avancé

- ¾ des cours seront dispensés en cours individuel (ou duo /ou carte de 10 cours de 60min)
- ¼ des cours se fera sous forme d'atelier de groupe et/ou orchestre sur des morceaux choisis à l'avance par l'équipe pédagogique.

Toute absence à l'atelier collectif ne peut être en aucun cas rattrapée

ARTICLE 04- LES RESPONSABILITES

♫ L'association ABC MUSIC ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident survenant avant ou après les horaires d'atelier de l'élève

♫ En dehors de l'horaire de l'atelier de l'élève aucune surveillance n'est assurée.

♫ La prise en charge de l'élève s'effectue par l'intervenant à l'intérieur des locaux de l'association et se limite strictement à la durée du cours

♫ En dehors de ces horaires, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

♫ En cas d'accident survenant durant une séance, l'intervenant fera appel aux services de secours d'usage (pompiers, SAMU).

Aussitôt après, la famille sera prévenue au(x) numéro(s) donné(s) sur la feuille d'inscription.

♫ Chaque élève doit être assuré en responsabilité civile

ARTICLE 05- LE MATERIEL

♫ **Chaque élève doit disposer de son propre instrument et de son propre matériel (guitare, micro, câbles, pédales, partitions, accordeur, capodastre, baguettes...) et est responsable de celui-ci**

♫ Chaque élève doit se munir des supports demandés par l'intervenant (méthodes, partitions, clé USB etc...)

♫ Les photocopies de tout ouvrage d'édition musicale sont interdites par la loi (partitions, recueils, méthodes...)

♫ L'association ABC MUSIC met à disposition de ses adhérents du matériel de travail (enceintes, tables de mixage, micros, amplis, pianos, claviers, CDs etc.).

♫ **L'usage des ordinateurs et matériel informatique est uniquement réservé aux intervenants**

♫ **Le respect du matériel est demandé à chacun pour assurer le bon fonctionnement de l'association**

♫ Toute dégradation de matériel, de mobilier ou du local appartenant à l'association vous sera facturée.

ARTICLE 06- AUTRES

♫ L'association ABC MUSIC s'engage à ne communiquer les coordonnées téléphoniques et mails indiquées sur la feuille d'inscription qu'aux personnes concernées soit: les intervenants, le Secrétaire, le Président, le Trésorier du conseil d'Administration.

♫ **Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux de l'association** (Loi EVIN loi du 10/01/1991 relative à la lutte contre le tabagisme)

♫ Les alcools et substances illicites sont strictement interdits dans les locaux de l'association.

♫ Le respect des locaux et du mobilier est demandé à chacun pour assurer le bon fonctionnement de l'association

♫ Toute dégradation vous sera facturée

♫ **Le pique-nique est interdit dans les locaux associatifs**

♫ Les locaux sont mis à disposition des adhérents pour qu'ils puissent y suivre un enseignement musical, **ils ne sont en aucun cas un lieu de rassemblement** afin de ne pas perturber les ateliers des autres adhérents.

MERCI DE NE PAS PERTURBER LES COURS LORS DE VOTRE ARRIVEE ET DE VOTRE ATTENTE DANS LE HALL

♫ **L'élève doit se présenter seul aux ateliers. Les amis, petits-amis, famille... ne sont pas autorisés à pénétrer dans les salles de cours de l'association.**

♫ Le présent règlement est d'effet immédiat. Il annule et remplace tout texte précédent.

♫ Le règlement comporte deux pages numérotées ainsi qu'un tableau de tarification des cours

♫ Tout manquement à ce règlement comme tout manquement aux règles d'usage et de respect entraînera la radiation de l'association sans remboursement aucun

Le bureau d'ABC MUSIC



TARIFICATION ANNUELLE 2016/2017

Code APE 9499Z

I- ATELIER SOUMIS AUX FRAIS D'INSCRIPTION

Les tarifs sont donnés pour 34 séances entre le 05 septembre 2016 et le 10 juin 2017

Avec paiement en 10,3 ou 1 fois

La personne s'inscrivant en cours d'année s'inscrit pour le nombre restant de séances sur le calendrier de fonctionnement établi par l'association pour l'année en vigueur, les tarifs appliqués seront les mêmes.

L'élève s'engage du 05 septembre 2016 au 10 juin 2017.

INSCRIPTION ANNUELLE OBLIGATOIRE

ATELIERS MUSIQUE ET CHANT

Inscription prise en septembre 2016 ----- 60€

Inscription prise à partir de janvier 2017 ----- 35€

ATELIERS D'VEUIL MUSICAL ----- 25€

REDUCTIONS TARIFAIRES POUR UNE MEME FAMILLE

1^{er} membre de la famille 50€, 2^e membre de la famille 35€, à partir du 3^e membre de la famille 17€

REDUCTION TARIFAIRE POUR LES ELEVES DE 2015/2016 ----- 50€

PARCOURS DECOUVERTE

ATELIERS D'VEUIL MUSICAL (2-4 ans ou 4-6 ans)

Pour les particuliers ----- 20€/mois sur 10 mois

Carte de 10 séances de 45min ----- 60€

ATELIER DE MUSIQUE OU DE CHANT

Cours individuels de musique pour les enfants de 6 à 9 ans

30 min de cours par semaine ----- 50€/mois sur 10 mois

Cours semi-collectif de chant pour les enfants de 6-7 ans et de 8-9 ans (min 3 personnes)

45 min de cours par semaine ----- 40€/mois sur 10 mois

PARCOURS LOISIR

♫ Enfants à partir de 10 ans ♫ Adolescents, Adultes ♫ Niveaux débutants intermédiaire ou avancé

- **Cours individuels**

Formule de 30 min/semaine ----- 50€/mois sur 10 mois

Formule de 60 min/15jours ----- 50€/mois sur 10 mois

Formule de 45 min/semaine ----- 70€/mois sur 10 mois

Formule de 60 min/semaine ----- 80€/mois sur 10 mois

Carte de 10 cours de 60 min ----- 280€

- **Cours en duo**

Formule de 60 min/15 jours -----30€/mois/élève sur 10 mois

Formule de 60 min/semaine -----60€/mois/élève sur 10 mois

PARCOURS GROUPE - ORCHESTRE

(3/4 des cours en individuel + 1/4 des cours en groupe ou en orchestre)

Niveau intermédiaire ou avancé

- **Cours individuels**

Formule de 60 min/15jours ----- 50€/mois sur 10 mois

Formule de 45 min/semaine ----- 70€/mois sur 10 mois

Formule de 60 min/semaine ----- 80€/mois sur 10 mois

Carte de 10 cours de 60 min ----- 280€

- **Cours en duo**

Formule de 60 min/15 jours -----30€/mois/élève sur 10 mois

Formule de 60 min/semaine -----60€/mois/élève sur 10 mois

II- ATELIERS NON SOUMIS AUX FRAIS D'INSCRIPTION

Séance de cours individuel 60 minutes -----40€

Eveil musical pour les assistantes maternelles 3€/séance/enfant+2 ans # 2€/séance/par enfant-de 2 ans

Stages et studio d'enregistrement -----SUR DEVIS

ABC MUSIC
32 RUE VOLTAIRE
11100 NARBONNE
N° SIRET 52762275700013



<http://www.abcmusic.fr>
contact@abcmusic.fr
Tel: 04.34.27.38.47
Code APE 9499Z

FICHE D'INSCRIPTION ANNUELLE 2016/2017 ATELIERS SOUMIS AUX FRAIS D'INSCRIPTION

NOM _____ **PRENOM** _____

N° de téléphone _____ ou _____ Liste rouge

E-MAIL _____@_____

ACTIVITE MUSICALE CHOISIE _____

«DECOUVERTE» «LOISIR» «GROUPE-ORCHESTRE»

AGE _____ PROFESSION OU CLASSE SCOLAIRE _____

ADRESSE POSTALE _____ ville _____

REPRESENTANT LEGAL DE L'ADHERENT (pour les mineurs) _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE et lien de parenté

Mr/Mme _____ TEL _____

ALLERGIES CONNUES _____

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE(Obligatoire):

Nom de l'agence _____ N° de contrat _____

L'inscription aux ateliers proposés par l'association ABC MUSIC ne sera prise en compte que par le dépôt:

De la fiche d'inscription correctement remplie et signée (acceptation du règlement intérieur 2016/2017)

Du règlement par chèque des frais d'inscriptions

Du règlement de l'intégralité de l'année des mois d'activités (au prorata des mois restants pour les inscriptions en cours d'année)

TOUTE ANNEE COMMENCEE ETANT DUE DANS SON INTEGRALITE

De l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'élève pour l'année en cours

**Cette inscription engage l'élève et son responsable légal
Jusqu'au 10 juin 2017**

En signant cette fiche d'inscription je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la fiche tarifaire pour l'année 2016/2017 que j'accepte sans conditions.

DATE : _____ SIGNATURE de l'élève et de son représentant légal: